

**ANNEXE IV**

**Conclusions relatives à la délivrance de l'autorisation conditionnelle de mise sur le marché  
présentées par l'agence européenne des médicaments**

Ce médicament n'est plus autorisé

**Conclusions présentées par l'Agence européenne des médicaments relatives à:**

- **Autorisation conditionnelle de mise sur le marché**

Après examen de la demande, le CHMP estime que le rapport bénéfice/risque est favorable pour une recommandation de délivrance de l'autorisation conditionnelle de mise sur le marché, comme expliqué plus en détail dans le Rapport Européen Public d'Évaluation.

Ce médicament n'est plus autorisé